

Compte Rendu du Conseil Municipal du vendredi 16 mai 2014 à 20h45

Présents: M. DOUET Jean Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOUSSET Véronique, M. BORIE Stéphane, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François, Mme TESSIER Magali.

Absent excusé : M. MONTEUX Stéphane donne pouvoir à Mme GON Sylvie.

Présents dans la salle : Mme LOCRE Véronique, secrétaire de Mairie, Mme ZORE Sophie, Messieurs CHAPELLE Daniel, DEKERPEL Frédéric, LAUDIJOIS Rémi, MOYON Michel, SZCZUDLAK Jean.

Secrétaire de séance: Mme BOULANGER Jeanne.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- UAFR
- URBA SERVICES

TRAVAUX EN COURS

COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature du compte-rendu du 25 avril 2014 par les membres du conseil présents ce jour-là.

DELIBERATIONS

- UAFR : L'Union des Associations Foncières pour le Remembrement a été créée entre les 2 communes d'Ermenonville et Montagny Ste Félicité lors de la création du TGV-Nord ; la loi obligeant la suppression des AFR dans leur configuration actuelle, les membres de cette union ont décidé de la dissoudre et les 2 conseils municipaux doivent entériner cette décision. L'excédent financier sera réparti : 519.32 € pour Ermenonville, 519.33 € pour Montagny, somme qui sera inscrite au budget communal. Délibération votée à l'unanimité.
- URBA SERVICES : suite à une évolution de la législation du PLU, un avenant au Marché a été demandé, avec une liste de travaux supplémentaires coûtant 1 680 € ; une subvention supplémentaire peut peut-être être obtenue, ainsi qu'un partage de la somme avec URBA SERVICES. Après discussion, le conseil municipal propose de discuter avec URBA SERVICES avant d'entériner cet avenant.
- Délibération concernant la liste de commissaires pour la Commission des Impôts : elle est proposée par la commune, les noms ayant été choisis en réunion de travail entre le Maire, les adjoints et les délégués. Après accord des intéressés, 24 noms sont proposés à la Direction des Impôts qui choisira dans cette liste 6 délégués et 6 suppléants. Délibération votée à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

- Des demandes de subventions vont être faites pour les projets d'investissements proposés lors du conseil municipal précédant consacré au budget. Pour l'achat d'un chauffe-eau pour les vestiaires du stade, diverses propositions sont à l'étude.
- M. BOUCON indique que l'entretien courant de la commune se passe sans difficultés.
- Messieurs BOUCON et PICOU ont reçu des candidats pour l'embauche d'un employé en Contrat d'avenir pour les espaces verts. Le choix s'est porté sur M. COVET Anthony, de Nanteuil-le-Haudouin, ayant déjà une expérience dans ce domaine, qui commencera dès que la convention sera signée.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Elections européennes du 25 mai : le tableau du bureau de vote est établi avec les présents et devra être complété.
- Sollicitation de la compagnie de théâtre « Bourlingue Théâtre » pour utiliser une salle communale pour leurs répétitions aux dates suivantes : mardi 20, jeudi 22, vendredi 23 mai, puis du 26 au 28 mai ; la salle du jardin de la Mairie leur est proposée ; en contrepartie, une représentation sera donnée en septembre à Montagny et des interventions avec des enfants seront proposées, peut-être dans les cadres des TAP (temps d'activités pédagogiques après l'école).

- Accident du 21 mai 2009 : un motocycliste, M. CHAMBELIN, avait dérapé dans la rue de l'église ; l'une des roues de la moto étant cassée, il avait mis en cause la commune, les trous en formation de la chaussée étant non signalés. Il a demandé à être indemnisé. L'assurance de la commune s'occupe du dossier, tout en précisant que si la commune avait commencé à entretenir la chaussée, elle peut effectivement être mise en cause, alors que si aucun entretien n'avait été entrepris, la commune ne serait pas en cause. Les membres du Conseil déplorent le fait qu'il serait donc mieux de ne rien entretenir !
- La société HOLCIM a sollicité la préfecture demandant un échangeur sur la RN2 avec la voie communale reliant Montagny et Silly. Le Préfet a précisé qu'une enquête est en cours avant d'envisager de faire cet échangeur. Un demi-échangeur est à l'étude au Plessis-Belleville.
- Une réunion proposée par le Crédit Agricole et l'Union des Maires de l'Oise est prévue le 4 juin à 18h pour informer les nouveaux élus des finances locales.
- L'Union des Maires de l'Oise propose également des formations aux nouveaux élus, un calendrier est à leur disposition.
- Le PNR (Parc Naturel Régional) propose des soirées « portes ouvertes » pour les Maires et Conseillers Municipaux le mardi 20 Mai et le mercredi 21mai de 17 h à 22 h à la Maison du Parc à Orry-la-Ville pour présenter le Parc, ses domaines d'intervention, ses actions et ses services.
- Le PNR organise la « fête des petits éco-citoyens » les 5, 6 et 12 juin ; l'école de Montagny participe à cet évènement le 5 juin. Les élèves présenteront le fruit de leur travail, ils ont rédigé des articles pour le journal des petits éco-citoyens et fabriqué un atelier qu'ils animeront ce jour-là.
- Chien errant : M le Maire a été appelé plusieurs fois à cause d'un chien errant qui perturbe les habitants faisant aboyer les autres chiens et occasionnant des dégâts ; malgré le rappel à l'ordre par téléphone à ses propriétaires, le chien erre toujours ; M. le Maire enverra un courrier aux propriétaires.
- M. le Maire indique que des courriers ont été envoyés à des habitants ayant entrepris des travaux sans avoir fait de déclaration préalable, leur rappelant de bien vouloir régulariser leur situation auprès de la mairie.

Fin des communications diverses.

M. LAUDIJOIS Rémi ayant demandé au préalable s'il pouvait intervenir, M le Maire lui donne la parole.

M. LAUDIJOIS veut apporter quelques éclaircissements concernant les raisons qui l'ont amené à interrompre les conventions d'épandage des boues et du déneigement.

Concernant l'épandage des boues, cette convention avait été signée par son père; il rappelle que les boues sont les résidus de station d'épuration ; selon lui, la SAUR assure le suivi de ces épandages de façon déplorable ; il a du mal à joindre un responsable. Le risque sanitaire met en cause son exploitation. Il avait donc décidé de mettre fin à cette convention avant les élections et cette décision n'a donc rien à voir avec les élections.

Concernant la convention de déneigement signée avec le Conseil Général, ayant dû changer les roues du tracteur qu'il utilisait par des roues plus larges, celui-ci ne passe plus dans la ruelle de Chaâlis. De plus, il réfute les bruits qu'il a entendu disant qu'il touchait de l'argent pour cela ; en fait, le Conseil Général lui versait 70€ de l'heure de déneigement pour le département et il faisait une heure de déneigement de la commune gratuitement. C'était donc un service qu'il rendait à la commune, car cela lui revenait plus cher en gasoil (50€ de l'heure).

M. le Maire lui répond qu'il peut comprendre tout à fait ses arguments ; il trouve simplement dommage que M. LAUDIJOIS ne lui en ait pas parlé, ou bien qu'il n'ait pas donné ces arguments dans son courrier, il aurait pu aussi dénoncer l'attitude de la SAUR et demander un respect de la convention. Quant au déneigement, M le Maire rappelle à M LAUDIJOIS qu'il était souvent appelé pour dépanner à titre bénévole et à n'importe quelle heure les conducteurs coincés dans la neige ; cela l'avait amené à signer la convention avec le conseil général.

M. LAUDIJOIS fait remarquer qu'il était difficile de se parler à ce moment-là.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22h 30.